

230 tunisiens arrivés en Italie ...perdus de vue



Le dossier des jeunes tunisiens partis des côtes tunisiennes durant le mois de mars 2011 vers l'Italie est en train d'occuper une place importante non seulement dans la presse tunisienne mais aussi italienne. Des actions pour soutenir les familles des disparus ont été organisées afin de lancer un appel aux gouvernements tunisien et italien afin de collaborer pour donner une réponse à la douleur de ces familles.

Les tunisiens, ou autres migrants, disparus en mer ont été quelques milliers durant les dernières années, mais le cas des ces quelques 230 personnes est très particulier car il s'agit de personnes dont les traces ont été suivies jusqu'à leur arrivée en Italie pour disparaître complètement par la suite. Il faut souligner que tous les migrants tunisiens arrivés avant le 5 avril ont pu bénéficier d'un permis de séjour humanitaire et donc ont été dans la majeure partie relâchés des centres d'identification et d'expulsion pouvant ainsi contacter et rassurer leurs familles.

Trois dates sont à retenir

Le 1er mars, le 14 mars et le 29 mars ont été les jours de départ de quatre embarcations des côtes tunisiennes ayant pour destination l'Italie. Le bateau « Chahine » est parti le 1er mars 2011 aux environs de 23 heures du port de al Hawariya près de Tabarka, avec à bord, 22 personnes dont une femme et probablement un enfant en bas âge. Ce bateau semble avoir débarqué ses occupants sur l'île de Linosa dans la nuit, comme le témoigne un de ses occupants à travers un coup de fil passé à son père vers 4 heures du matin du 2 mars. La police italienne a retrouvé le matin même sur l'île 22 personnes qui ont été arrêtées dans un centre sportif de Linosa avant de les transférer vers l'île de Lampedusa. Cette information a été diffusée par la chaîne Rai 3 de la télévision nationale italienne.

Le deuxième bateau est parti le soir du 14 mars des côtes de Jbeniana près de la ville de Sfax, avec à bord 61 personnes. Cette nuit là fut une longue nuit de traversée pour beaucoup de tunisiens mais aussi de réfugiés de la Lybie, qui s'enflammait dans ses premières semaines de révolution. La mer méditerranée est entièrement contrôlée par les flottilles européennes et de l'OTAN. Les passeurs n'hésitent pas à prendre le large malgré la tragédie de la nuit précédente durant laquelle la mer était particulièrement furieuse et plusieurs naufrages ont été signalés. On parle de quelques soixante morts dans la nuit du 13 mars, partis du port de Zarzis, mais aucun naufrage n'est signalé le soir suivant. L'unique indice permettant d'espérer que l'embarcation du 14 mars n'a pas été engloutie dans les profondeurs de la mer est le coup de fil qu'un jeune migrant a passé à son frère résidant en France qui l'accompagnait au téléphone durant la traversée, lui déclarant de voir la cote ainsi que le bateau de la police italienne. Depuis lors, aucune nouvelle de cette soixantaine de personnes.

Quinze jours après, le 29 mars, six embarcations prennent le large des côtes du sud tunisien, près de la ville de Sfax et en particulier de El Amra, Louza, Jebniana et Sidi Mansour. De ce dernier port, s'éloignent deux embarcations avec à bord 62 et 86 personnes. Certains de ces jeunes arrivés à l'aube aux côtes de Lampedusa sont repris par les vidéos des journalistes italiens et français, installés sur l'île et suivant jour après jour ce qu'ils ont appelé « l'exode biblique ». Les familles de certains d'entre eux parviennent ainsi à reconnaître leurs enfants dans les images qui peuplent les réseaux sociaux. Les recherches entamées par les associations tunisiennes en Italie, en particulier celles de l'association Verdi de Parma par sa porte-parole Rebecca Kraiem, permettent d'identifier dans le centre d'identification et d'expulsion de la ville de Turin les traces de passage de deux jeunes embarqués le 29 mars parmi ces disparus qui semblent être actuellement détenus dans un autre centre à Trapani (en Sicilie).

Appel aux institutions

La question de la migration est houleuse et complexe, elle met en jeu les accords bilatéraux entre la Tunisie et l'Europe et en particulier avec la France et surtout l'Italie. Ces accords définissent les modalités de réadmission des jeunes migrants irréguliers plus communément indiqués comme clandestins. La loi italienne décrète qu'une personne qui est illégalement présente sur le territoire italien doit être identifiée pour permettre de demander son expulsion vers son pays d'origine, à travers le canal consulaire. En effet, les autorités italiennes demandent pour chaque tunisien identifié un laissez-passer de retour auprès de la plus proche représentation consulaire. C'est pour cette raison que les jeunes tunisiens qui arrivent sur les côtes italiennes se débarrassent de leurs documents d'identité et fournissent généralement de fausses identités.

L'appel « Da una sponda all'altra, vite che contano » demande au nom des familles des disparus aux autorités tunisiennes de fournir les empreintes digitales de ces jeunes afin de les comparer avec celles que le ministère de l'intérieur italien a recueillies lors de l'arrivée des migrants. Cet échange permettrait de vérifier si les disparus ont réellement mis pied sur le territoire italien et pourraient être actuellement détenus quelque part en Italie dans un des centres d'identification ou autre centre de rétention.

Une lettre a été adressée par le comité de soutien aux familles des disparus, le 14 janvier 2012, aux ministres de l'intérieur et des affaires étrangères tunisiens et italiens afin de soutenir cette requête mais à ce jour n'a obtenu aucune réponse.

Par **Wejdane Majeri**